Demande de permis de végétalisation privée dans l'espace public – Volet 1

À envoyer au service de l'environnement, Centre administratif de la Ville de Herstal, place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal ou par mail à ville@herstal.be

Nom : ……Prénom : ……..…

Adresse : ……N°……..

Code postal : ……Localité : ……

Email : ……@.....

Téléphone : ……

Je sollicite l'autorisation du collège communal pour :

- La végétalisation de ma **façade** par mes soins. *Préciser le type de plantes. Joindre une photo.*
 - Je suis propriétaire
 - Je suis locataire et je joins l'autorisation du propriétaire

- Le placement et l'entretien d'un **bac** destiné à recevoir de la végétation. *Préciser la taille Largeur, profondeur et hauteur, la matière et ajouter une photo du bac et l'emplacement prévu (joindre un croquis figurant l'emplacement souhaité).*

- La végétalisation de plantes herbacées ou de semis de fleurs **aux pieds de l'arbre** (des arbres) situé(s) :
 ……..……
 …….. *Joindre une photo de celui-ci (ou de ceux-ci) et l'entretien de cette végétation tout le long de l'année. Les arbres des parcs sont exclus.*

- La déminéralisation de mon **trottoir** en vue de végétaliser le long de ma façade sur une largeur de 1 / 2 pavés et sur une longueur de ……..… soit au total l'enlèvement de ……. pavés, par les services de la Ville de cette partie de trottoir. *Joindre une photo et préciser la végétation prévue.*
- Je suis propriétaire
- Je suis locataire et je joins l'autorisation du propriétaire

Charte relative au permis de végétalisation privée de l'espace public – Volet 2

Je soussigné :

Nom : ……Prénom : ……..…

Domicile : ……

Lieu de végétalisation : ……

m'engage à respecter le règlement relatif au permis de végétalisation privée dans l'espace public du 28 avril 2025.

Date : …… Signature du demandeur :

En cas de non-respect, le permis de végétalisation pourra être annulé après un avertissement par le collège communal, envoyé par recommandé au demandeur.

Si le demandeur souhaite arrêter ou si la Ville lui signifie l'arrêt du permis de végétalisation, la remise en état vise l'enlèvement des végétaux, des éventuels bacs ou tout autre aménagement utile à la végétalisation que le demandeur aurait placé. La réparation du trottoir sera faite par les services de la Ville.